

A Riom, le 25 septembre 2017

Chers parents,

Vos enfants arrivent à un âge où ils vous parlent du permis de conduire et du code. En effet, un décret du 02/11/2014, autorise l'accès aux jeunes à partir de 15 ans à la Conduite Accompagnée (AAC). En tant qu'établissement scolaire, nous sommes beaucoup sollicités pour agir dans le sens de la prévention concernant la sécurité routière. Nous savons qu'en tant que parents vous partagez cette préoccupation.

Pour répondre à vos demandes et de gérer au mieux les éventuelles discordances avec les emplois du temps liées à l'apprentissage du code et de la conduite, je viens de renouveler un partenariat avec les centres de conduite CER afin de dispenser les heures de code ainsi que les heures de conduite dans l'établissement.

CER très attentif à notre demande, met à notre disposition un tarif préférentiel (**remise de 15% par rapport à leurs propositions habituelles hors partenariat**) pour les Lycéens de Sainte Marie. Les heures de code auront lieu dans l'établissement à raison de 2 heures par semaine (1 heure de théorie, 1 heure de test code). Un planning défini vous sera communiqué. Les leçons de conduite se dérouleront en fonction des disponibilités sur l'emploi du temps de l'élève. CER passera prendre les élèves devant l'établissement. Les jeunes pourront en fonction de leur domicile, intégrer un autre centre CER pour quelques leçons de code lors des congés scolaires.

Afin de répondre à vos questions, nous vous proposons de rencontrer les dirigeants des Ecoles de Conduite CER le

Mercredi 04 octobre 2017 à partir de 13h30 au Lycée (salle de Terminale 5)

Les responsables de CER vous présenteront cette proposition. Cette offre n'est possible, que si votre enfant est scolarisé au Lycée Ste Marie bien évidemment.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir l'assurance, chers parents, de notre sincère dévouement.

F. BEC

Chef d'établissement